

## TRANSFERT DES ACTIONS D'UNE PME AUX EMPLOYÉS ET FINANCEMENT

Il est fréquent que les actions détenues dans une PME soient vendues progressivement aux employés. Ceux-ci sont souvent limités dans leur mise de fonds et ils doivent financer la quasi-totalité du prix d'achat des actions. Le remboursement du financement se fait à même les bénéfices futurs de la PME en question.

Dans cette situation, il faut faire très attention aux PME qui détiendrait des actifs non nécessaires à l'exploitation (encaisse, dépôt à terme, avances à des sociétés affiliés etc) ou du sous financement. En effet, lors de l'évaluation des actions, nous rajoutons à la valeur, déterminée selon un multiple des bénéfices, les actifs superflus et le financement potentiel additionnel sur les actifs de la PME. Il peut s'avérer très difficile pour les acheteurs de rembourser leur dette à même les bénéfices qui seraient nettement insuffisant dans le cas de financement d'actifs superflus.

Il est fortement souhaitable de procéder à la purification de la PME avant la vente aux employés. La purification permet de réduire au minimum le prix d'achat et le financement requis.

La purification consiste à transférer les actifs superflus et le financement additionnel disponible dans la PME dans une compagnie de gestion. En plus de minimiser le prix d'achat des actions, la purification permet aux vendeurs de mettre le montant transféré à l'abri des créanciers et de s'assurer que la PME se qualifie pour l'exonération du gain en capital.